



☎ 12, bd de Bonne Nouvelle 75010 PARIS
tel : 01 44 79 31 65 ou 69 - Fax : 01 44 79 31 72
site internet : www.sud-travail-affaires-sociales.org
site intranet : www.intracom.travail.gouv.fr
syndicat.sud1@sud.travail.gouv.fr

LETTRE OUVERTE A M. LE DGT AVEC COPIE A M. LE DAGEMO ET M. LE
DIRECTEUR DE L'INTEFP

Objet : votre courrier remis aux IT issus de la promotion IET 2007 avec leur carte professionnelle

Monsieur le DGT,

A la lecture de votre courrier du 12 mars 2009, cosigné avec Monsieur le DAGEMO et Monsieur le Directeur de l'INTEFP, adressé aux inspecteurs du travail issus de la promotion 2007 et joint aux cartes professionnelles, nous avons bien compris que vous entendiez sortir la tête haute d'une situation que vous ne maîtrisiez pas.

Nous l'avons donc lu dans un premier temps avec sérieux, puis au fur et à mesure en souriant, et nous avons fini la lecture, sauf votre respect, dans un grand éclat de rire.

En tant que directeur général du travail, vous souhaitez être au dessus, genre haut fonctionnaire qui porterait des mauvais coups aux salariés, aux agents publics de votre ministère, aux agents de contrôle de l'inspection du travail et vous souhaiteriez être exempté de tout désagrément divers.

Rentrer le soir chez soi à l'heure ! Quel rêve pour l'homme moderne. Quel défi pour le XXI^e siècle.

Malheureusement la vie sociale n'est pas celle que vous souhaitez.

Il n'y a pas eu de crime de lèse majesté le 27 février. Les collègues en colère vous ont dit ce qu'ils pensaient de votre manière d'être et d'agir. Les patrons puisque vous êtes un patron, peuvent être invités à rendre compte de leurs actes, quelquefois, et pas forcément uniquement devant leurs actionnaires.

La gravité des faits que vous reprochez tous azimuts à un ensemble d'agents n'a donné lieu à aucune plainte auprès du procureur de la république. La présence des services de gendarmerie n'a pas non plus donné lieu à quelque intervention, ce qui permet de relativiser ces faits.

Vous reprochez d'avoir entraver la circulation des agents de catégorie A. Pendant 18 mois, les collègues ont été sensibilisés à l'INT au fait que des agents de catégorie A, voire A+, avaient des responsabilités dont ils devaient assumer la charge. En dehors de ce dont il est fait état, il apparaît qu'un cadre de l'INT doit assumer la responsabilité qui lui incombe dans le processus de formation et toutes ses insatisfactions qui aboutissent à cette situation, et ce même en dehors des horaires de bureau.

Pour autant ils ont été particulièrement choqués par vos propos menaçants tenus le 27 février devant les promotions 2007 et 2008, nous citons vos propos : « *ça commence mal comme entrée dans la fonction publique. Parce que vous aurez à mesurer là la conséquence de vos*

actes, et pendant 30 ans. Ca vous fait sourire mais pas moi. On va pas rester ici. Vous prenez vos responsabilités ».

Dans cette mesure notre syndicat sera particulièrement vigilant à ce que l'évolution de carrière des agents concernés ne fasse l'objet d'aucune entrave et que les dossiers individuels ne fassent l'objet d'aucune mention relative à ces faits.

Nous avons été particulièrement choqués qu'une école appartenant au RESP n'ait pas été à même de respecter les textes permettant de sanctionner la scolarité de l'une de nos collègues, recrutée au titre des travailleurs handicapés. Nous espérons que vous vous saisirez du sujet et que vous rappellerez à Monsieur le Directeur de l'INT ses obligations de respect des textes applicables aux statuts des IET.

En conséquence nous aurions apprécié qu'aucune provocation inutile ne vienne envenimer le débat au moment où votre administration a fait preuve d'une totale illégalité concernant notre collègue Shéhérazade GOUFFI et nous vous demandons de bien vouloir informer du retrait de cette lettre tous les collègues concernés.

S'agissant de l'acte juridique que constitue la remise des cartes professionnelles, nous nous satisfaisons de nous apercevoir que la remise par courrier n'entache en rien sa validité.

Sagissant de la

« cérémonie traditionnelle de remise de cartes de la promotion...qui revêt une grande importance symbolique et dont il est de tradition qu'elle soit assurée par les autorités du Ministère »

elle peut être associée aux cérémonies militaires, au PCF de la « grande » époque, à la franc maçonnerie ou toute autre organisation qui intronisent. Nous avons pris bonne note de votre déclaration de ne pas perpétuer cette [récente] tradition et ainsi de participer la cessation de cette cérémonie de fin de bizutage.

Notre syndicat est pour le respect de valeurs autres.

Mais depuis votre arrivée aux affaires, force est de constater que votre mission n'est pas d'aider l'inspection. Elle est de la mater, de l'enfoncer.

- Votre silence muet (sic) lors de l'assassinat de nos collègues est dans toutes les mémoires ;
- La marche forcée vers un délitement complet des droits des salariés dont vous êtes un des artisans ;
- L'inversion des normes juridiques, permettant à chaque patron de faire sa petite loi avec des représentants syndicaux ou amis ou bloqués dans leur action par une discrimination toujours plus prégnante ;
- La restriction du droit de grève ;
- La volonté de réduire les missions et moyens de l'inspection du travail tout en rejetant sur les agents de contrôle la responsabilité pénale pour non diligence ;
- La restriction du droit syndical dans nos propres services ;
- L'éclatement sans mot dire du ministère ;
- L'INTEFP présidé par un représentant du medef ;
- Le refus de protection fonctionnelle de Gérard Filoche ;
- ...

Triste constat et aujourd'hui vous voulez en recueillir les fruits amers.

Les agents de contrôle font certainement plus pour le respect de la loi que vous qui bradez la loi au profit du partenariat, de la charte, du conventionnement, du contrat.

Nous vous invitons à réfléchir aux mentions « relations sociales » et « solidarité » qui constituent pour partie le nom de notre ministère.

Le Conseil National SUD Travail Affaires Sociales